

Ordonnance attaquée

Par **Thibault Soria**, le **07/12/2016** à **11:10**

Bonjour,

J'aimerais savoir ce que signifie le terme "ordonnance attaquée" cela veut-il dire que que quelqu'un attaque directement une ordonnance ? Quelles sont les parties qui sont confrontées ?
merci

Par **LouisDD**, le **07/12/2016** à **19:01**

Bonsoir

L'ordonnance attaquée pour moi veut dire : l'ordonnance remise en question, l'ordonnance dont l'application est remise en cause...

A voir s'il existe une définition plus juridique !

Bonne soirée

Par **Fax**, le **07/12/2016** à **19:10**

Bonsoir,

Je rejoins LouisDD.

Attention toutefois, le terme "ordonnance" a plusieurs sens. Il serait préférable de poster la phrase, le paragraphe comprenant ces termes pour pouvoir obtenir une explication complète.

Par **Thibault Soria**, le **07/12/2016** à **19:30**

Attendu, selon l'ordonnance attaquée (Paris, 21 mai 2013), que Pascal Y... étant décédé en 2013, sa mère, sa soeur et son fils, issu d'un premier mariage, (consorts Y...), se sont opposés à son épouse, Mme X..., quant à l'organisation des funérailles et le choix de la

sépulture devant recevoir l'urne contenant ses cendres ;

Voici l'arrêt dans son contexte.

Merci d'avance, bonne soirée.

Par **Camille**, le **07/12/2016** à **20:03**

Bonjour,

Sauf que vous oubliez l'essentiel !

[citation]Attendu que Mme Y... fait grief à l'ordonnance de confier à Mme Jeannette X..., avec l'assistance de sa fille et de son petit-fils, le soin d'organiser les obsèques de Pascal X... et dire que l'urne concernant les cendres du défunt devra être remise à Mme Jeannette X... afin d'être déposée dans le caveau de la famille X..., situé à Ormesson-sur-Marne...[/citation]

Et n'aurait-il pas été plus simple de nous donner le texte complet, plutôt que des bribes par petits morceaux successifs ?

Voir donc :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechExpJuriJudi&idTexte=JURITEXT000028>

D'autant plus qu'au vu de votre premier message, vous ne savez manifestement pas lire correctement un arrêt de la Cour de cassation...

Par **Fax**, le **07/12/2016** à **20:08**

Re,

Il s'agit de la décision contre laquelle se pourvoit le demandeur (le demandeur étant Mme Y).

Par **Camille**, le **07/12/2016** à **22:46**

Bonjour,

Pourquoi recopiez-vous tel quel votre message de 19h30 ?

Donc, vous ne lisez pas les messages qui vous répondent ?

Par **Thibault Soria**, le **08/12/2016** à **09:21**

Bonjour,

Je lis vos messages, je ne sais pas ce qui s'est passé avec mon commentaire qui a été posté

une seconde fois à l'identique.

Donc pouvez vous justement m'expliquer l'erreur que je fais dans la lecture de l'arrêt ?

Par **LouisDD**, le **08/12/2016** à **11:01**

Salut

Merci à Camille pour sa remarque, je supprime le message posté en double, et supprime les réponses qui deviendront alors incompréhensibles.

Bonne journée

Par **Camille**, le **08/12/2016** à **13:14**

Re,

[citation]Donc pouvez vous justement m'expliquer l'erreur que je fais dans la lecture de l'arrêt ?
[/citation]

Difficile à dire puisque vous n'avez encore émis aucune hypothèse. Mais, à voir les questions que vous posez dans votre premier message :

[citation]cela veut-il dire que que quelqu'un attaque directement une ordonnance ? Quelles sont les parties qui sont confrontées ?
[/citation]

on devine un peu...

[smile17]